

NOTICE

Accueillir et scolariser, à l'école élémentaire, des Élèves Allophones Nouvellement Arrivés (EANA)

À l'inscription

Informar la famille des conditions de scolarisation (horaires de l'école, règlement intérieur, ...)

Des livrets d'accueil bilingues sont téléchargeables à l'adresse suivante

<http://eduscol.education.fr/cid59114/ressources-pour-les-eana.html>

Ces livrets permettent de présenter aux parents le fonctionnement du système éducatif français.

Fournir par le même un organigramme de l'établissement (identité du personnel, ...)

Renseigner la fiche de renseignements du dossier individuel de l'élève en collectant le maximum d'information (cf. document proposé par le groupe de travail UPE2A).

Inscrire l'élève dans sa classe d'âge : à savoir, **une période d'observation* en classe de deux semaines minimum** avant d'organiser le projet individuel de l'enfant est nécessaire à son adaptation.

(*) Période réduite à une semaine pour les EANA dont la prise en charge se poursuit à la rentrée.

Prévenir le CASNAV de l'arrivée de toute nouvelle arrivée.

<http://www4.ac-nancy-metz.fr/casnav-carep/spip/spip.php?article39>

Organisation de la scolarité de l'élève

(quelle que soit sa date d'arrivée dans l'école)

Pendant la période d'observation, l'élève sera évalué (en langue française, en langue d'origine et en mathématiques) par l'enseignant d'UPE2A, le RASED ou l'enseignant de sa classe à défaut. Commencer les évaluations 3 à 4 jours après l'arrivée de l'élève.

L'équipe pédagogique se réunit en conseil des maîtres pour partager les observations et évaluations de manière à établir :

Un projet individuel

Poursuite de la scolarité dans sa classe d'âge avec diverses mesures d'accompagnement ou prises en charge : UPE2A, RASED, décloisonnement dans d'autres classes en lien avec son niveau dans les différentes disciplines.

Un emploi du temps personnalisé

L'emploi du temps de chaque élève doit être revu régulièrement et la prise en charge UPE2A diminuée au fur et à mesure jusqu'à scolarisation complète dans sa classe au bout de 12 mois.

La première prise en charge doit être comprise entre 6h minimum et 15h maximum (cas particuliers des EANA Cycle3 NSA).

L'emploi du temps de l'élève laissera apparaître les disciplines qu'il doit obligatoirement suivre (mathématiques à l'exception de la résolution de problèmes, LV1, EPS, Arts...) et les heures de FLS/FLSco dont il bénéficiera en UPE2A.

Se reporter au CR de stage élémentaire :

Quels objectifs prioritaires travailler?, p. 1




Comment adapter les séances d'enseignement dans une classe ordinaire?, p. 3

Organisation de la scolarité au sein d'une UPE2A

La durée de prise en charge en UPE2A ne doit pas excéder une année. Le temps de prise en charge est calculé à partir de la date de sa première inscription en France.

Les EANA de cycle 1 ne bénéficient pas de prise en charge en UPE2A.

Conseils généraux face à la diversité des parcours et à la nécessité d'un travail individualisé :

-  Prise en charge de petits groupes
-  2 à 3 prises en charge par jour maximum
-  Temps de prise en charge de 30min à 1h.

Remarques :

- ✚ Pour les EANA de cycle 2 : pas de prise en charge pendant les moments dédiés à l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et des mathématiques.
- ✚ Pour les EANA de cycle 3 : dans la mesure du possible, privilégier la prise en charge pendant l'étude de la langue.

Evaluations initiales

Lecture-compréhension

-en français :

http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_153774/fr/evaluation-des-acquis-a-l-arrivee-1/3

<http://roland.kara.chez-alice.fr/do/pdf/docindiv/evalini.PDF>

<https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/upload/docs/application/forcedownload/2013-03/testfranco2013-03-05.pdf>

-en langue d'origine :

<http://casnav.ac-creteil.fr/spip/spip.php?article16>

Mathématiques

-en français :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/Besoins_educatifs_particuliers/30/6/math_non_verbale_lille_avec_reponses_306306.pdf

-en langue d'origine :

<http://galileo.crdp-aix-marseille.fr/mathsenaf/>

Orientation

Procédure à mettre en place si un maintien est souhaité par l'équipe pédagogique à l'issue de l'année scolaire :

- ✚ Equipe éducative avec proposition de maintien à la famille
- ✚ Réalisation d'un dossier de demande maintien auprès de l'IEN : composé d'un relevé de compétences, des observations des adultes intervenant auprès de l'élève (enseignante, UPE2A, PDMQDC, RASED, ...)

Remarques :

- ✚ Prendre en compte la scolarité antérieure de l'EANA (rupture de scolarité importante ou non scolarisation antérieure pour des cycles 3), sa maturité et sa progression indépendamment du niveau de langue.
- ✚ L'ULIS et la SEGPA, ne sont pas des orientations par défaut mais réservées aux élèves ayant un déficit intellectuel avéré par un professionnel.